

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 9 janvier 2023 à 20h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire, M. Martin Landry

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : GÉRALDINE CHRÉTIEN, JENNYFER RUEL, DENISE DESMARAIS, ET GILBERTE POTVIN

 MONSIEUR : JACQUES JONCAS

EST ABSENTE : MADAME : VALÉRIE POTVIN

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

01-01-2023 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Denise Desmarais secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté. Vote pour : 5 et vote contre : 0

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 5 et ceux du 15 décembre 2022
4. Adoption des factures et des transferts budgétaires
5. Correspondances
6. Adoption du règlement 2022-12 concernant la taxation et la tarification 2023
7. Offre de service pour l'élaboration d'un règlement de démolition
8. Réception définitive des travaux de rechargement de gravier 2021
9. Approbation de la facture de remplacement de l'embrayage du Western
10. Approbation de la facture du cylindre de boîte du Western
11. Approbation de la facture pour vérification John Deer
12. Approbation de la facture pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe
13. Approbation de la facture pour la fourniture et l'installation de fenêtres
14. Approbation de la facture pour le remplacement du panneau incendie et mise aux normes du système intrusion
15. Approbation de la facture d'assurance 2023
16. Offre de service inspection annuelle système incendie, éclairage d'urgence et extincteurs
17. Entente d'entretien hivernal avec Cédrico/CFM
18. Entente harmonisation opérationnelle avec Cédrico
19. Augmentation de salaire des employés de voirie
20. Amendement de la résolution 207-11-2022 concernant la demande à la CPTAQ de M. Marcel Lamontagne
21. Procès-verbal de correction concernant le règlement 2022-10 pour l'emprunt en lien avec la construction des serres
22. Affaires nouvelles

- 23. Période de question
- 24. Levée de l'assemblée

02-01-2023 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 DÉCEMBRE ET CEUX DU 15 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 5 décembre 2022. Vote pour : 5 et vote contre : 0

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 15 décembre 2022 concernant le budget. Vote pour : 5 et vote contre : 0

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 15 décembre 2022 concernant la taxation et la tarification. Vote pour : 5 et vote contre : 0

03-01-2023 : ADOPTION DES FACTURES ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés. Vote pour : 5 et vote contre : 0

FACTURES MUNICIPALITÉ		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
André Roy Électrique	Branchement thermopompe	489.57 \$
Automation d'Amours	Programmation nouvelle clef USB pour eaux usées	132.22 \$
Bell Média	Vœux des fêtes	343.78 \$
Bell Mobilité	Cellulaire décembre et janvier	96.50 \$
Brandt	Switch et huile John Deer, peigne Western	1 586.99 \$
Buropro	Copies mensuelles	61.23 \$
Cain Lamarre	Infraction	581.31 \$
Cain Lamarre Rivière-du-Loup	D'Auteuil et électrification chemin des Érables	3 498.23 \$
CarQuest	Pièces et accessoires, vis, huile	174.83 \$
CIM	Logiciel comptable 2023	4 369.05 \$
Centre du Camion JL	Lumières et miroir Western	37.67 \$
Code Ducharme	Mise à jour Code civil et organisation territoire	159.29 \$
Fonds d'information	Mutation décembre	10.00 \$
Fusion Environnement	Cueillette des matières résiduelles	1 942.48 \$
Garage Coop	Camionnette	397.31 \$
Hydro-Québec	Éclairage	207.91 \$
Jos Lefrançois	Crédit booster	(52.32) \$
Lamarre Industriel	Location annuelle bouteilles gaz	193.16 \$
Lee Conciergerie	Entretien décembre 2022	174.76 \$
Librairie d'Amqui	Cartables, surligneur	171.16 \$
Mécano-Mobile	Plug et bouchon Western	3.89 \$

Médial Service Conseil	Mutuelle janvier à juin	305.43 \$
MRC Matapédia	Congrès FQM et mise à jour évaluation	2 467.10 \$
Petite Caisse	Livraison Brandt et soufflage patinoire Guillaume Chabot	59.95 \$
Propulse Énergie	Diésel	8 705.40 \$
Protection Garvex	Maintenance extincteur, unité d'éclairage d'urgence, batteries éclairage, centrale de surveillance	969.37 \$
Remises provinciales et fédérales	déc-22	8 745.00 \$
Société d'histoire et généalogie	Adhésion annuelle	30.00 \$
Unoria	Quincaillerie pour cylindre Western, couteau et huile tracteur à pelouse, trousse de drainage patinoire, permis boisson (refacturé)	231.68 \$
Visa	Timbres, ampoules spot, ondulateur 3000W	607.80 \$
TOTAL		36 700.75 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que les transferts budgétaires suivants soient acceptés. Vote pour : 5 et vote contre : 0

DE	MONTANT	À	MONTANT
02-110-00-454 Services de formation	279\$	02-110-00-241 FSS Élus Municipaux	279\$
02-110-00-454 Services de formation	378\$	02-110-00-493 Réception	378\$
02-130-00-412 Services juridiques	278\$	02-130-00-141 Salaires administration	278\$
02-130-00-412 Services juridiques	31\$	02-130-00-232 Assurance emploi	31\$
02-130-00-412 Services juridiques	89\$	02-130-00-242 FSS	89\$
02-130-00-412 Services juridiques	56\$	02-130-00-252 CSST et CNT	56\$
02-130-00-412 Services juridiques	13\$	02-130-00-262 RQAP	13\$
02-130-00-412 Services juridiques	158\$	02-130-00-340 Publicité et information	158\$
02-130-00-412 Services juridiques	202\$	02-130-00-414 Administration et informatique	202\$
02-130-00-412 Services juridiques	149\$	02-130-00-670 Fournitures de bureau	149\$

02-190-00-419 Services professionnels	699\$	02-190-00-412 Services juridiques	699\$
02-320-00-141 Salaires	2810\$	02-320-00-521 Entretien chemin	2810\$
02-230-00-640 Pièces et accessoires	13 094\$	02-320-00-521-01 Creusage de fossé	13 094\$
02-320-00-453 Services de génie	3292\$	02-320-00-525 Entretien véhicule	3292\$
02-230-00-640 Pièces et accessoires	1214\$	02-320-00-526 Entretien machinerie	1214\$
02-320-00-141 Salaires	135\$	02-320-00-631 Essence et carburant	135\$
02-230-00-640 Pièces et accessoires	5755\$	02-330-00-141 Salaires	5755\$
02-320-00-141 Salaires	703\$	02-330-00-222 RRQ	703\$
02-320-00-141 Salaires	108\$	02-330-00-232 Assurance emploi	108\$
02-320-00-453 Services de génie	521\$	02-330-00-242 FSS	521\$
02-320-00-141 Salaires	38\$	02-330-00-262 RQAP	38\$
02-320-00-141 Salaires	102\$	02-330-00-455 Immatriculation	102\$
02-230-00-640 Pièces et accessoires	4256\$	02-330-00-525 Entretien véhicules	4256\$
02-230-00-640 Pièces et accessoires	2389\$	02-330-00-526 Entretien machinerie	2389\$
02-230-00-640 Pièces et accessoires	57\$	02-330-00-622 Sel et calcium municipaux	57\$
02-230-00-640 Pièces et accessoires	1940\$	02-330-00-622-01 Sel et calcium contrat hiver	1940\$
02-230-00-640 Pièces et accessoires	4385\$	02-330-00-631 Essence et carburant	4385\$
02-412-00-526 Équipement eau potable	2262\$	02-330-00-631 Essence et carburant	2262\$
02-320-00-516 Location équipement	824\$	02-330-00-631 Essence et carburant	824\$
02-320-00-521-02 Nivelage	490\$	02-330-00-631 Essence et carburant	490\$
02-330-00-643 Petits outils	96\$	02-330-00-634 Lubrifiants et huiles	96\$
02-330-00-643 Petits outils	239\$	02-330-00-640 Pièces et accessoires	239\$
02-414-00-445 Vidange fosse septique	582\$	02-412-00-453 Services techniques	582\$

02-414-00-445 Vidange fosse septique	212\$	02-451-20-951 Quote-part déchets solides	212\$
02-414-00-445 Vidange fosse septique	20\$	02-452-35-951 Quote-part matières organiques	20\$
02-460-00-400 Services professionnels	218\$	02-470-00-649 Fournitures berces	218\$
02-701-20-522-01 Entretien terrain	168\$	02-701-20-526 Entretien ameublement et équipement	168\$
02-701-20-522-01 Entretien terrain	45\$	02-701-30-522 Entretien bâtiment et terrain patinoire	45\$
02-701-20-522-01 Entretien terrain	19\$	02-701-30-640 Pièces et accessoires patinoire	19\$
02-702-30-649 Articles divers bibliothèque	80\$	02-702-30-670 Fournitures, livres	80\$

04-01-2023 : CORRESPONDANCES

La greffière-trésorière dépose la correspondance.

05-01-2023 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-12 POUR LA TAXATION ET LA TARIFICATIONS 2023

ATTENDU que les articles 252, 263 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettent au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables au paiement;

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité d'Albertville a pris connaissance des prévisions budgétaires 2023 et qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance extraordinaire du 15 décembre 2022;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 15 décembre 2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que le règlement no 2022-12 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit. Vote pour : 5 et vote contre : 0

Le présent règlement abroge la résolution 2021-07 concernant l'adoption de la taxation et de la tarification de l'année antérieure.

ARTICLE 1: Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2023.

ARTICLE 2: Le taux de la taxe foncière générale est fixé à \$1.10 du cent dollar d'évaluation pour l'année 2023 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2023.

ARTICLE 3: Le tarif de compensation pour l'entretien du réseau d'égouts est fixé à :

Logement ou terrain desservi	288.00
Commerce	576.00

ARTICLE 4: Le tarif de compensation pour l'infrastructure du réseau d'égouts est fixé à :

Logement ou terrain desservi	219.00
Commerce	438.00

ARTICLE 5: Le tarif de compensation pour la collecte des matières résiduelles est fixé à :

Tarif unique	233.00 par logement/local
---------------------	----------------------------------

Selon les modalités du règlement dûment en vigueur.

ARTICLE 6: Les tarifs pour l'achat des bacs pour la collecte des ordures (vert), de la récupération (bleu) ainsi que les putrescibles (brun) sont fixés selon le prix réel payé par la municipalité.

ARTICLE 7: La tarification incendie et sécurité civile est fixée au taux de \$0.12 du cent dollar d'évaluation pour l'année 2023 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2023.

ARTICLE 8: Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 18 % par année pour l'exercice financier 2023.

ARTICLE 9 : Tout immeuble ayant accès au service de collecte des matières résiduelles se verra imposer la tarification. Tout immeuble étant catégorisé abri ou camp forestier n'est sujet à aucune taxe de services.

ARTICLE 10 : Le nombre de versements pour l'impôt foncier et les tarifications sera de 6, aux dates suivantes :

1 ^{er} mars	1 ^{er} août
1 ^{er} avril	1 ^{er} octobre
1 ^{er} juin	1 ^{er} décembre

Tout compte de taxes inférieur ou égal à 200 \$ est payable en totalité à la date d'échéance du 1er versement, soit le 1^{er} mars 2023.

ARTICLE 11 : Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales s'appliquent également à la taxation supplémentaire ou complémentaire, en y apportant les adaptations nécessaires.

ARTICLE 12 : Le Conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes municipales, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

ARTICLE 13 : Ce présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

06-01-2023 : OFFRE DE SERVICE POUR L'ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT DE DÉMOLITION

Considérant que le 1^{er} avril 2021 entrain en vigueur la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives.

Considérant que les modifications touchent la Loi sur le patrimoine, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Considérant que cette loi oblige les municipalités à détenir un règlement en vigueur de démolition au plus tard le 1^{er} avril 2023.

Considérant que nous avons obtenu une offre de service du département du Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de la Matapédia pour l'élaboration de ce règlement.

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement d'accepter l'offre de service au montant de 563.00\$. Vote pour : 5 et vote contre : 0

07-01-2023 : RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DE GRAVIER 2021

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture de Les Entreprises Michaud et fils, selon la réception définitive, volet TECQ, au montant de 8 040.15\$ (taxes incluses) concernant la libération de retenue des travaux de rechargement de gravier. Vote pour : 5 et vote contre : 0

08-01-2023 : APPROBATION DE LA FACTURE DE REMPLACEMENT DE L'EMBRAYAGE DU WESTERN

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture du Centre du Camion JL, au montant de 6 754.64\$ (taxes incluses) concernant le remplacement de l'embrayage du Western. Vote pour : 5 et vote contre : 0

09-01-2023 : APPROBATION DE LA FACTURE DU CYLINDRE DE BOÎTE DU WESTERN

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture de Produits Métalliques AT, au montant de 3 657.30\$ (taxes incluses) concernant l'achat d'un cylindre pour la boîte du Western. Vote pour : 5 et vote contre : 0

10-01-2023 : APPROBATION DE LA FACTURE DE VÉRIFICATION DU JOHN DEER

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture de Brandt, au montant de 2 209.60\$ (taxes incluses) concernant la vérification du John Deer. Vote pour : 5 et vote contre : 0

11-01-2023 : APPROBATION DE LA FACTURE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture de Réfrigération Gaspésie, au montant de 6 202.90\$ (taxes incluses) concernant la fourniture et l'installation d'une thermopompe. Vote pour : 5 et vote contre : 0

12-01-2023 : APPROBATION DE LA FACTURE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE FENÊTRES

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture de 9441-0891 Québec inc, au montant de 5 307.42\$ (taxes incluses) concernant la fourniture et l'installation de 3 fenêtres dans la salle de patinoire. Vote pour : 5 et vote contre : 0

13-01-2023 : APPROBATION DE LA FACTURE POUR LE REMPLACEMENT DU PANNEAU INCENDIE ET MISE AUX NORMES DU SYSTÈME INTRUSION

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture de Protection Garvex, au montant de 8 883.78\$ (taxes incluses) concernant le remplacement du panneau incendie et la mise aux normes du système intrusion. Vote pour : 5 et vote contre : 0

14-01-2023 : APPROBATION DE LA FACTURE D'ASSURANCES 2023

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture de FQM Assurances, au montant de 12 899.06\$ concernant les assurances 2023. Vote pour : 5 et vote contre : 0

15-01-2023 : OFFRE DE SERVICE INSPECTION ANNUELLE SYSTÈME INCENDIE, ÉCLAIRAGE D'URGENCE ET EXTINCTEUR

Considérant que nous avons fait le remplacement du panneau d'incendie et de ses composantes y étant relié.

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Protection Garvex pour une période de 3 ans au montant de 415.00\$ (taxes exclues) pour l'inspection du système avertisseur incendie ainsi que du système d'éclairage d'urgence. Un montant de 10.00\$ par extincteur plus taxes sera également facturé. Vote pour : 5 et vote contre : 0

16-01-2022: ENTENTE DE L'ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES AVEC CEDRICO/CFM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Alberville ne procède pas au déneigement du Rang 8 Sud.

CONSIDÉRANT QUE CEDROCO/CFM désire entretenir cette route à ses frais pour ses besoins.

CONSIDÉRANT QUE CEDROCO/CFM dégage la Municipalité de toute responsabilité.

CONSIDÉRANT QUE CEDROCO/CFM a fourni toutes les preuves d'assurances nécessaires.

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement. Vote pour : 5 et vote contre : 0

1. D'entériner l'entente intervenue entre CEDROCO/CFM et la municipalité d'Albertville l'autorisant à déneiger le Rang 8 Sud pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 à ses frais et sous son entière responsabilité.
2. D'autoriser M. Martin Landry, Maire à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.
3. Que l'entente soit annexée à cette résolution.

17-01-2023: ENTENTE D'HARMONISATION OPÉRATIONNELLE DE LA PRAN 300% DE L'UA 012-72 (THA 012.723) AVEC BOIS D'ŒUVRE CÉDRICO DU 1^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE l'entente est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler l'entente concernant les travaux de récoltes et de voirie forestière de Bois d'œuvre Cédrico par l'entremise du réseau routier de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'autoriser Martin Landry à signer l'entente avec Bois d'œuvre Cédrico. Vote pour : 5 et vote contre : 0

18-01-2023 : AUGMENTATION DES EMPLOYÉS DE VOIRIE

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Jacques Jonas et résolu unanimement d'augmenter les employés de voirie de 6% pour l'année 2023. Vote pour : 5 et vote contre : 0

19-01-2023 : AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 207-11-2022 CONCERNANT LA DEMANDE À LA CPTAQ DE M. MARCEL LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole du lot est de 2-6X, 3-4TP;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole des lots avoisinant est de 2-6X, 3-4TP, O-;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune conséquence en rapport avec cette demande sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles. Les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants restent inchangées, car elle n'enlèvera aucunement le potentiel d'exploitation de ses lots;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas de contraintes ni d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT que la transaction n'entraînera aucune contrainte sur l'agriculture, car la diminution de superficie du lot agricole est minime;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ne sera pas affectée, car ce sont toutes des terres à vocation agro-forestière dans le secteur. Le tout restera donc très homogène;

CONSIDÉRANT que l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région ne sera pas affecté;

CONSIDÉRANT que la demande sera favorable à la constitution de la propriété foncière, car elle aura pour effet de protéger ses biens et machineries agricoles, sans diminuer le potentiel d'exploitation agro-forestier pour le propriétaire;

CONSIDÉRANT qu'il n'aura pas d'effet négatif sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT que les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie;

CONSIDÉRANT qu'il n'aura pas d'effet négatif sur le plan de développement de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement de donner un avis de conformité favorable en vertu de nos règlements municipaux en vigueur pour la demande de M. Marcel Lamontagne auprès de la C.P.T.A.Q. Vote pour : 5 Vote contre : 0

20-01-2023 : PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité, apporte une correction au règlement numéro 2022-10 de la Municipalité d'Albertville puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

À l'article 5 du règlement, il est inscrit :

« ... il est par le présent règlement autorisé par le conseil d'utiliser des sommes des fonds généraux.»

Or, on devrait lire :

« il est par le présent règlement autorisé par le conseil d'utiliser des sommes des revenus généraux.»

J'ai dûment modifié le règlement numéro 2022-10 en conséquence.

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Jonas et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de correction. Vote pour : 5 et vote contre : 0

21-01-2023 : AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

22-01-2023 : PÉRIODE DE QUESTION

Une question est posée concernant les 3 fenêtres du sous-sol qui ont été remplacées.

23-01-2023: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement de lever la séance à 20h47. Vote pour : 5 et vote contre : 0

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.